



SITE INTERNET
<http://www.sppuqtr.ca>

Volume 09 / no 04 / 20 septembre 2006

Plan d'action syndical

Michel Volle

professeur au Département de
psychologie et président du
SPPUQTR



Depuis 1989, en juin de chaque année, les officiers syndicaux se réunissent pour les journées bilan et plan d'action. Les membres du Comité exécutif et le personnel en profitent alors pour faire le point sur les modes de fonctionnement du Syndicat, sur les réalisations de la dernière année et sur les priorités d'intervention de la prochaine année. Vous trouverez ci-joint un résumé des projets retenus.

Prochaine convention collective

La convention collective actuelle se termine en septembre 2007. Le Comité exécutif espère que la prochaine négociation, si cela est possible et entendu avec l'administration de l'UQTR, ne se prolongera pas indûment sur plusieurs années. Pour cette raison, le Comité exécutif a déjà entamé sa réflexion, le renouvellement de la

convention étant considéré comme l'une de ses priorités. La consultation des instances syndicales et des professeurs est primordiale afin de s'assurer que le prochain contrat de travail reflète bien les nouvelles réalités professorales. Le Comité exécutif et le Comité des relations de travail ont fait le bilan de la dernière négociation et ont jeté les bases d'un plan d'action, dont un calendrier de consultation, l'élaboration de projets d'études sur des aspects de la consultation, etc. L'exécutif du SPPUQTR souhaite une participation active et espérée des professeurs et professeures pour alimenter le travail préparatoire à la prochaine négociation.

Restructuration administrative de l'UQTR

La restructuration administrative de l'UQTR fera aussi partie des réflexions syndicales de l'automne. À l'hiver 2006, le recteur Ghislain Bourque a déposé plusieurs propositions d'organigrammes sur la structure de l'UQTR. Il est principalement proposé de scinder le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en deux vice-rectorats, soit un vice-rectorat à la recherche, incluant les cycles supérieurs, et un vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle, ce qui soulève encore beaucoup



d'interrogations. Le Syndicat a déjà discuté de la question avec les délégués syndicaux, les directions de départements et l'Intersyndicale des personnels, sans en arriver à un consensus. Il faudra donc poursuivre les échanges avec le Recteur afin de s'assurer que les changements proposés répondent aux problèmes identifiés et qu'ils s'avèrent nécessaires. Il faut souligner que l'implantation d'une nouvelle structure aura comme effet de modifier notre convention collective.

Nouveaux professeurs

Le Syndicat, comme la Direction, est sensible au défi que représente l'intégration d'une nouvelle génération de professeurs. Depuis plusieurs années, le Comité exécutif accueille les nouveaux professeurs lors d'une activité sociale. Par la suite, se sont ajoutés des dîners-rencontres portant sur leur réalité et la vie départementale : répartition des tâches, recherche, etc. Le Syndicat souhaiterait, pour les prochaines années, aller plus loin et se préoccuper davantage de la rétention, de l'intégration des nouveaux professeurs à la communauté régionale, de la qualité de vie des professeurs, etc. Le Vice-président aux services à la collectivité a déjà abordé la question dans le Point d'ancre. Il faudra en poursuivre l'analyse et explorer ce qui se fait dans les autres universités afin de trouver des solutions originales.

L'Intersyndicale des personnels

Le développement et l'avenir de l'UQTR interpellent l'ensemble de la communauté universitaire. Pour cette raison il faut considérer comme étant un précieux avantage pour l'UQTR de pouvoir compter sur un lieu de concertation regroupant les professeurs, les chargés de cours et les employés de soutien. L'Intersyndicale des personnels de l'UQTR a été créée il y a déjà quatre ans et les syndicats membres souhaitent poursuivre ce travail de concertation. Les travaux de l'Intersyndicale ont déjà produit des résultats tangibles. Son comité sur l'environnement a été intégré au comité institutionnel et deux autres comités, s'intéressant à l'analyse de la situation financière de l'UQTR et à la qualité de vie sur le campus, ont été formés.

Les présidents qui siègent à l'Intersyndicale souhaiteraient multiplier les rencontres avec l'ensemble des officiers syndicaux.

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) et le Comité de liaison intersyndicale de l'Université du Québec (CLIUQ)

L'avenir de la Fédération semble maintenant plus sûr. Il faut donc s'assurer qu'elle défend les intérêts des professeurs d'université, notamment sur des enjeux tels que le financement des universités, le renouvellement du corps professoral ainsi que la place et le rôle des professeurs dans la conduite des affaires académiques et dans la gestion des universités. Le SPPUQTR compte y jouer un rôle à la hauteur de son importance dans le réseau des universités québécoises. La présence du trésorier du Syndicat, le professeur Sylvain Beaudry, au comité exécutif de la Fédération, est une autre façon de contribuer à la consolidation de la seule fédération francophone de professeurs d'université. Il en est de même du CLIUQ qui regroupe l'ensemble des syndicats de professeurs de l'UQ. Le Syndicat a convenu de s'y investir davantage et d'en faire un véritable lieu de concertation et d'échanges afin de trouver des solutions aux problématiques rencontrées dans les constituantes du réseau.

35^e anniversaire d'accréditation syndicale

En 2006, le Syndicat des professeurs et des professeures soulignera, de façon modeste, son 35^e anniversaire d'accréditation syndicale et son 37^e anniversaire de fondation. Le Comité des services à la collectivité et le Comité exécutif ont déjà prévu une série d'activités rappelant cet événement.

Conclusion

À chaque début d'année académique, les membres du Comité exécutif font le souhait que la session soit harmonieuse et permette de consacrer plus de temps aux réflexions sur le devenir de l'institution universitaire. Certaines actions prévues au plan d'action syndical 2006-2007 reflètent cette réalité. En terminant, je désire remercier mes collègues du Comité exécutif et du Conseil syndical qui ne ménagent ni temps ni énergie afin d'animer la vie syndicale universitaire. Un mot aussi pour le personnel du Syndicat qui sait toujours concrétiser rapidement et efficacement un plan d'action parfois ambitieux. Si, à la lecture de ces objectifs, vous sentez monter en vous un élan irrésistible d'implication, il ne faut pas hésiter et communiquer avec nous.

Bon début d'année universitaire ...

Synthèse du plan d'action syndicale 2006-2007

Actions prioritaires

1. Amorcer les échanges et les discussions sur le contenu de la prochaine convention;
2. Suivre de près la restructuration administrative de l'UQTR;
3. Mieux encadrer le processus d'intégration et de rétention des nouveaux professeurs;
4. Aborder au Conseil syndical des dossiers concernant l'enseignement et la recherche;
5. Réaliser les activités prévues pour le 35^e anniversaire d'accréditation du Syndicat.

Autres activités syndicales

Relations de travail

- Publier un bulletin d'information afin de mieux faire connaître la convention collective (VPRT);

Formation et services aux membres

- Offrir des ateliers de planification financière (CSC)
- Offrir une série de causeries et de dîners-conférences (CSC)
- Offrir des ateliers d'information aux nouveaux professeurs et professeures (CAU-CSC)
- Poursuivre l'encadrement des professeurs qui font une demande de promotion (CRT-CSC)

Représentation nationale

- Maintenir et accentuer l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université (FQPPU, CLIUQ). (CX)
- Maintenir et accentuer l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de concertation sur les régimes de retraite et d'assurances collectives du réseau de l'UQ (CIRRAC, CRAC, CRUQ, Cartel de négociation, etc.).

Implication dans le milieu

- Faire la promotion des bourses d'études offertes par le SPPUQTR (CX)

Autres

- Refaire le site Internet du Syndicat

CX =	Comité exécutif
CSC =	Comité des services à la collectivité
CRT =	Comité des relations de travail
CAU =	Comité des affaires universitaires

ELECTIONS

Commission des études de l'UQTR

La professeure Marie-Claude Denis, du Département de psychologie, a pris sa retraite le 1er septembre dernier. Elle a donc démissionné de son poste de représentante des professeurs du secteur 6 à la Commission des études. Elle occupait un poste dédié à un professeur occupant un poste de direction.

Les mandats à la Commission des études sont de deux ans renouvelables une seule fois.

L'élection se fait par secteur de regroupements départementaux. **Le secteur 6 regroupe les départements de psychoéducation, de psychologie et des sciences de l'activité physique.** Les candidatures doivent provenir de ces départements et **la personne doit obligatoirement occuper un poste de direction** (de département, de comité de programmes, de centre de recherche, de comité d'études avancées, etc.), puisqu'un minimum de 2 et un maximum de 3 des représentants des professeurs doivent occuper un tel poste et que présentement on ne compte qu'un seul professeur de la Commission occupant un poste de direction.

Selon les nouveaux statuts et règlements du Syndicat, les professeurs doivent recevoir le bulletin de mise en candidature 20 jours ouvrables (30 août) avant l'assemblée générale (28 septembre) et les personnes intéressées doivent retourner le bulletin 5 jours ouvrables avant (21 septembre).

Les réunions de la Commission des études ont lieu le premier mardi de chaque mois. La réunion est précédée d'un déjeuner-rencontre avec le Comité des affaires universitaires du Syndicat qui est présidé par la professeure Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires.

Calendrier

- 30 août annonce de la tenue des élections ;
- 21 septembre date limite pour acheminer le bulletin de mise en candidature;
- 25 septembre annonce des candidatures reçues;
- 28 septembre tenue des élections.

Bulletin de mise en candidature

Je _____ du Département
de _____

Appuyé-e par _____ du Département
de _____ dépose ma candidature au poste de représentant des
professeurs occupant un poste de direction du secteur 6 à la Commission des études :

Signature du candidat : _____

Signature de l'appuyeur : _____

Complétez et retournez au Secrétariat du Syndicat au local 1115 pavillon Ringuet

Restructuration administrative de l'UQTR (suite)

Dans le *Point d'ancre* du 16 mai dernier (vol. 09, no 2), le Syndicat des professeurs et des professeures faisait le point sur les intentions du Recteur Bourque de scinder le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (un vice-recteur à la formation initiale et un à la recherche). Le président du Syndicat, le professeur Michel Volle, énonçait une série d'arguments démontrant que les raisons évoquées pour procéder à une telle restructuration étaient questionnables.

À la mi-juin, le Recteur déposa deux nouvelles versions de l'organigramme (il faut souligner que le projet de restructuration ne s'appuie, jusqu'à maintenant, que sur des projets d'organigrammes et qu'aucun texte ne soutient la démarche). Tout en maintenant la scission du poste actuel, le Recteur propose la création d'un Décanat à la gestion des affaires académiques et des affaires professorales. Le Syndicat a discuté de cette nouvelle proposition lors de la session de formation des délégués syndicaux et des directions de département à la mi-juin. Lors de cette rencontre, le Comité exécutif a déposé une version de l'organigramme souhaité, soit un vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche soutenu par trois décanats : premier cycle, recherche et études de cycles supérieurs et gestion académique (voir organigramme). Pour le Comité exécutif, il apparaît évident qu'il vaut mieux fournir à un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) compétent et dynamique les ressources humaines et financières lui permettant de mieux développer la recherche à l'UQTR que de confier ce mandat à un vice-recteur à la recherche qui ne dispose que des ressources actuelles.

Il apparaît tout aussi important pour le Syndicat de réintroduire dans la structure administrative un décanat (comme jadis le décanat de la gestion des ressources) qui deviendrait le guichet unique permettant le traitement rapide des dossiers reliés à la vie départementale et au cheminement de la carrière des professeurs. L'ajout du Vice-recteur aux ressources humaines (VRRH) au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) comme responsables de la gestion de la convention collective a passablement complexifié l'application des clauses touchant la tâche des professeurs. Le Recteur a annoncé à la Commission des études qu'il présentera le 25 septembre prochain son projet de restructuration à la communauté universitaire et qu'il pourrait mener une consultation. Il sera donc possible de poursuivre la réflexion et les échanges afin de trouver la meilleure solution pour le bon fonctionnement de l'UQTR.

Tout sur les griefs

Lors de la session d'information des délégués et des directions de département, qui s'est tenue le 15 juin dernier, le vice-président aux affaires syndicales (VPAS), le professeur Mircea Gonciar, a présenté le nouveau site Internet faisant l'historique des griefs à l'UQTR. Il répondait ainsi à une demande des délégués syndicaux qui souhaitaient obtenir plus d'information à ce sujet.

Le site donne la liste des griefs depuis 1985, les résultats obtenus et, dans certains cas, le texte intégral de la sentence arbitrale. Il s'agit d'une première dans le monde syndical québécois. L'accès au site est réservé aux professeurs de l'UQTR qui doivent donner leur code intranet et utiliser un ordinateur situé sur le campus.

Pour consulter le site, la procédure est la suivante;

- 1) **Accéder au site du SPPUQTR : <http://www.sppuqtr.ca/> ;**
- 2) **Cliquer sur " convention collective-le texte" ;**
- 3) **Pointer l'article 24 sur le règlement des griefs;**
- 4) **Cliquer sur le symbole " + " situé à droite et sur le mot " décision " .**

Bonne lecture.



Rentrée scolaire universitaire La FAECUM appelle à la rémunération des stages des étudiants en éducation

Dans le cadre de la rentrée scolaire, la Fédération des Associations Etudiantes du Campus de l'Université de Montréal entend interpeller le ministre de l'éducation quant à la situation des étudiants en enseignement. En effet, considérant que le ministère attribue continuellement des exemptions pour les instituteurs sans permis et que 25% des étudiants en éducation abandonnent leurs études à l'Université de Montréal, la FAECUM croit qu'il est temps de donner un sérieux coup de barre.

Selon les étudiants en éducation de l'Université de Montréal, la solution semble évidente: la rémunération des stages de formation. «Si on considère qu'un étudiant en période de formation pratique doit suivre 40 heures de stages non rémunérés, excluant tout autre travail théorique ou autre cours, il est pratiquement impossible de travailler en même temps sans nuire à nos études. Il n'est pas sorcier de s'imaginer pourquoi une grande part d'entre eux décrochent», affirme Julie Lavallée, vice-présidente de l'Association générale des étudiants et étudiantes en éducation de l'Université de Montréal (AGEEE).

On négocie à Sherbrooke

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective des professeurs de l'Université de Sherbrooke ont débuté depuis un certain temps.

Nous reproduisons ici les enjeux poursuivis par la Direction dans le cadre de la négociation.

Est-ce un hasard si nous y retrouvons des questions qui ont fait l'objet de beaucoup de discussions à l'UQTR au cours des derniers mois?

*Grands enjeux de l'Université de Sherbrooke
dans le cadre de la négociation 2006 avec le Syndicat des
professeures et professeurs de
l'Université de Sherbrooke.*

- 1- **Le travail professoral au carrefour de la qualité et de l'équité.** *La responsabilité des professeures et des professeurs dans le succès de la mission universitaire fait appel à de hauts standards de qualité dans l'accomplissement de leur travail tout en préservant une équité fondamentale au-delà des différences facultaires et des identités départementales. La convention collective doit le refléter dans une définition plus claire des composantes de la tâche, en particulier la recherche, dans l'attribution des charges d'enseignement, dans la rigueur des critères de promotion et d'octroi des congés d'éducation continue.*
- 2- **Le renouvellement du corps professoral.** *L'Université doit recruter des ressources professorales hautement qualifiées, pour répondre à des besoins de formation variés. La convention collective doit le traduire par des processus de recrutement et des modèles d'embauche ajustés à des besoins spécifiques, et des nuances doivent être apportées à un modèle de professeur-chercheur présenté comme le seul possible.*
- 3- **Les conditions de travail et de rémunération.** *L'ensemble des conditions pécuniaires associées à la prestation du travail, au départ à la retraite, à d'autres considérations doivent être réexaminées et davantage ajustées de façon réaliste, à nos moyens budgétaires. Il en va de même pour l'ajout de postes.*

Recherche dans les universités de petites tailles

Québec, le 16 août 2006 - Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, a annoncé l'octroi d'une aide gouvernementale de deux millions de dollars destinée à soutenir la recherche dans les universités de petite taille.

L'aide est attribuée à ces universités en fonction de l'intensité de leurs activités de recherche. Les établissements concernés par cette annonce sont l'Université Bishop's, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec en Outaouais, l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Institut national de recherche scientifique (INRS).

Nouvelles de la FQPPU

Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université

Mot de la rentrée de la FQPPU

Chères et chers collègues,

Une nouvelle année universitaire a déjà débuté et vous êtes sans doute accaparés par toutes les tâches qu'exigent la préparation des cours, l'accueil des étudiantes et étudiants, la poursuite des travaux de recherche. Le Comité exécutif de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) vous invite néanmoins à prendre un bref temps d'arrêt afin de prendre pleinement conscience de l'importance que représentent l'université et le travail des professeures et professeurs pour le développement de la société.

Les universités sont les lieux privilégiés pour assurer la préservation, le développement et la transmission des connaissances. Elles ont la mission fondamentale de former les personnes, citoyennes et citoyens, travailleuses et travailleurs, qui bâtissent la société.

Les professeures et professeurs constituent des piliers de la vie universitaire, jouant un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des missions universitaires aux plans de l'enseignement, de la recherche et du service à la collectivité. Ils y exercent la fonction critique essentielle au maintien de la qualité et de la créativité tout autant au plan des apprentissages que du développement des connaissances. En ce sens, leur contribution mérite d'être soulignée et valorisée.

En ce début d'année, les membres du Comité exécutif de la FQPPU souhaitent rappeler qu'ils sont honorés de représenter celles et ceux qui font l'université et de promouvoir et défendre ses valeurs fondamentales : le caractère indissociable de l'enseignement et de la recherche, la liberté académique, la gestion collégiale et l'autonomie universitaire.

Pour l'année 2006-2007, la FQPPU continuera le travail entrepris concernant des enjeux cruciaux pour l'avenir des universités et des professeures et professeurs, notamment le financement des universités, les conditions d'entrée et d'insertion dans la carrière professorale, les menaces que font peser les négociations commerciales sur l'enseignement supérieur comme service public. La FQPPU entend soutenir ses membres dans leurs activités visant à préserver un climat de travail sain et des conditions de travail favorisant l'exercice de la pensée critique, de la rigueur et de la créativité.

Les membres du Comité exécutif de la FQPPU tiennent à souhaiter à toutes les professeures et à tous les professeurs une excellente rentrée et à leur rappeler que c'est avec plaisir qu'ils recevront les questions, commentaires et suggestions et publieront dans le *Bulletin électronique* de la Fédération les lettres qui seront envoyées à cette fin.

Veillez recevoir nos plus cordiales salutations.

Cécile Sabourin
Présidente

Régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

Questions et réponses

Puis-je recevoir des prestations si je demeure à l'emploi après l'âge de 55 ans ?

Oui, sous certaines conditions :

- Vous devez conclure une entente avec votre employeur afin de réduire votre temps de travail.
- Vous êtes âgé entre 55 et 65 ans.

Les modalités de versement sont les suivantes :

- Un seul versement par année est fait.
- Le versement est égal au moindre de :
 - a) 70% de votre réduction salariale. Vous pourriez demander à ce que votre réduction salariale soit comblée à moins de 70%, c'est-à-dire entre 0% et 70%.
 - b) 40% du maximum des gains admissibles pour l'année concernée ; le résultat est réduit proportionnellement au nombre de mois de l'année couverts par l'entente.

c) La valeur de vos droits au titre du régime établie en supposant une cessation de service à la date à laquelle vous demandez le paiement de la prestation.

Si vous vous prévalez d'une telle entente, vous participez au régime en fonction du traitement que vous recevez et le service qui vous est reconnu aux fins du calcul de la rente de retraite correspond au temps réel travaillé.

Cependant, vous pouvez racheter la période correspondant à la réduction de votre temps de travail.

Les prestations que vous recevez ainsi en compensation de la réduction de votre temps de travail constituent une avance et, par conséquent, réduisent les prestations que vous recevrez à votre retraite sur base d'équivalence actuarielle.

(Sommaire des principales dispositions du Régime, p.25)

Dîner-conférence

Jeudi 21 septembre 2006, 12h, local 3096 Ringuet

LES MÉFAITS D'UNE ORGANISATION DU TRAVAIL ABUSIVE

Conférencière : Marie-France Maranda

professeure au Département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval

Un léger goûter sera servi. L'inscription est donc obligatoire en téléphonant au poste 2388.

Dîner-conférence

Mercredi 18 octobre 2006, 12h, local 3096 Ringuet

LE RENOUVELLEMENT DU CORPS PROFESSORAL UNIVERSITAIRE

Conférencière : Nathalie Dyke, Ph D., chercheure à la FQPPU

Un léger goûter sera servi. L'inscription est donc obligatoire en téléphonant au poste 2388.

Amendements aux statuts du Syndicat

Le Comité exécutif déposera, lors de l'assemblée générale du 28 septembre prochain, un projet d'amendement des statuts.

L'amendement concerne le quorum nécessaire, en assemblée générale, pour amender la convention collective et les statuts.

Le Comité exécutif et le Conseil syndical proposent une formule permettant plus de flexibilité dans le processus d'amendement. Dépendamment de l'importance des changements, déterminé par le Conseil syndical après avis du Comité exécutif, le quorum nécessaire pourra être de 10% ou de 25% des membres.

Voici le projet :

VERSION ACTUELLE

Quorum

11. Pour la plupart des décisions prises par l'assemblée générale, le quorum est fixé à 10% des membres.
12. Si le quorum prévu en 11 n'est pas atteint, le Conseil syndical est habilité à prendre les décisions sur les questions qui étaient à l'ordre du jour.
13. Pour un certain nombre de sujets, le quorum est fixé à 25% des membres. Quand il s'agit de :
 - 13.1 l'adoption ou du rejet d'une convention collective ;
 - 13.2 le vote de grève ou de moyens de pression ;
 - 13.3 l'affiliation ou la désaffiliation du Syndicat ;
 - 13.4 l'adoption d'amendements aux statuts ;
 - 13.5 la demande de révocation d'un ou de plusieurs officiers ;
 - 13.6 l'utilisation de plus de 15% des capitaux du fonds de réserve ;
 - 13.7 la décision de contracter un emprunt.
14. Si le quorum prévu en 13 n'est pas atteint, le Comité exécutif convoque une nouvelle assemblée générale ou procède par référendum.

VERSION PROPOSÉE

Quorum

11. Pour la plupart des décisions prises par l'assemblée générale, le quorum est fixé à 10% des membres.
12. Si le quorum prévu en 11 n'est pas atteint, le Conseil syndical est habilité à prendre les décisions sur les questions qui étaient à l'ordre du jour.
13. Pour un certain nombre de sujets, le quorum est fixé à 25% des membres. Quand il s'agit de :
 - 13.1 l'adoption ou le rejet d'une convention collective ;
 - 13.2 le vote de grève ou de moyens de pression ;
 - 13.3 l'affiliation ou la désaffiliation du Syndicat ;
 - 13.4 l'adoption (~~d'amendements aux~~) **des** statuts ;
 - 13.5 la demande de révocation d'un ou de plusieurs officiers ;
 - 13.6 l'utilisation de plus de 15% des capitaux du fonds de réserve ;
 - 13.7 la décision de contracter un emprunt.
14. Si le quorum prévu en 13 n'est pas atteint, le Comité exécutif convoque une nouvelle assemblée générale ou procède par référendum.
15. **Pour les amendements à la convention collective et aux statuts du Syndicat, le Comité exécutif dépose le projet au Conseil syndical qui détermine, dépendamment de la teneur des modifications proposées, si le quorum doit être de 10% ou de 25% des membres à l'assemblée générale.**



Méchoui du 35e anniversaire

Le vice-président aux services à la collectivité, Claude Genest, et le président du Syndicat, Michel Volle servant le gâteau du 35e anniversaire d'accréditation syndicale lors du méchoui de la rentrée (14 septembre) où 125 professeurs et professeures avaient confirmé leur présence.

Budget révisé des revenus et des dépenses pour 2006-2007

	2004-2005	2005-2006	2006-2007 AG mars 2006 Budget	2006-2007 AG septembre 2006 Budget révisé	Différence
	Réel	Réel			
Revenus provenant de la cotisation	312 806 \$	363 423 \$	365 000 \$	365 000 \$	0 \$
Intérêts sur placements	50 062 \$	54 905 \$	50 000 \$	55 000 \$	5 000 \$
(Perte) Gain sur cession de placement	-5 954 \$	48 172 \$	15 000 \$	15 000 \$	0 \$
Remboursement SORT	23 949 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	380 864 \$	466 500 \$	430 000 \$	435 000 \$	5 000 \$
Cotisations - FQPPU	41 098 \$	42 215 \$	41 000 \$	42 500 \$	1 500 \$
Déficit du SORT	15 385 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Participation-CIRRAC	1 720 \$	1 576 \$	1 800 \$	1 800 \$	0 \$
Participation-FQPPU	4 065 \$	2 104 \$	3 200 \$	3 000 \$	-200 \$
Participation-CLIUQ	841 \$	608 \$	1 000 \$	1 000 \$	0 \$
Régime retraite CLIUQ	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	-2 000 \$
Intersyndicale des personnels de l'UQTR	276 \$	791 \$	1 500 \$	1 500 \$	0 \$
Personnel	192 305 \$	215 317 \$	213 000 \$	224 500 \$	11 500 \$
Ressources occasionnelles	0 \$	0 \$	1 000 \$	1 200 \$	200 \$
Frais juridiques et arbitrage	63 783 \$	57 769 \$	70 000 \$	70 000 \$	0 \$
Honoraires juridiques	49 994 \$	63 312 \$	67 000 \$	74 500 \$	7 500 \$
Papeterie, imprimé et fourniture de bureau	9 778 \$	8 286 \$	10 000 \$	10 000 \$	0 \$
Communications	2 404 \$	2 750 \$	3 000 \$	2 900 \$	-100 \$
Bourses d'études (ANNEXE 1)	12 832 \$	11 647 \$	12 000 \$	11 600 \$	-400 \$
Publicité (ANNEXE 2)	116 \$	560 \$	700 \$	500 \$	-200 \$
Frais de fonctionnement					
Comité exécutif	4 016 \$	3 599 \$	6 000 \$	5 500 \$	-500 \$
CS et AG	4 384 \$	4 644 \$	6 000 \$	5 000 \$	-1 000 \$
Formation (membres et personnels)	798 \$	1 157 \$	1 200 \$	1 200 \$	0 \$
Comité des négociations	211 \$	123 \$	1 000 \$	3 000 \$	2 000 \$
Comité des services à la collectivité	12 352 \$	13 790 \$	15 600 \$	13 800 \$	-1 800 \$
Comité des affaires universitaires	1 026 \$	1 002 \$	2 000 \$	2 000 \$	0 \$
Comité des relations de travail	2 131 \$	2 356 \$	2 500 \$	2 500 \$	0 \$
Honoraires professionnels	3 692 \$	4 411 \$	4 000 \$	4 000 \$	0 \$
Amortissement	3 091 \$	3 018 \$	3 000 \$	2 500 \$	-500 \$
Prises de retraite (présents et cérémonie)	8 778 \$	6 969 \$	6 500 \$	6 500 \$	0 \$
Assurances	3 302 \$	3 705 \$	3 800 \$	3 800 \$	0 \$
Mauvaises créances		3 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Projets spéciaux (ANNEXE 4)	0 \$	1 421 \$	7 000 \$	4 500 \$	-2 500 \$
Divers et imprévus	750 \$	491 \$	700 \$	700 \$	0 \$
	439 125 \$	456 621 \$	486 500 \$	500 000 \$	8 000 \$
Insuffisance des revenus sur les charges	-58 261 \$	9 879 \$	-56 500 \$	-65 000 \$	-3 000 \$
Indemnité de départ			20 500 \$	0 \$	-20 500 \$
Insuffisance des revenus sur les charges			-77 000 \$	-65 000 \$	11 600 \$

Projets de lettres d'entente amendant la convention collective

Au cours des derniers mois, le Comité des relations de travail a convenu avec la Direction de l'UQTR du contenu de trois lettres d'entente concernant des problématiques particulières. La première propose que le professeur qui a annoncé sa retraite n'a pas à être évalué. La seconde concerne les professeurs retraités qui, avec l'autorisation du comité d'études de cycles supérieurs et de l'assemblée départementale pourrait agir comme directeur ou co-directeur d'étudiants de cycles supérieurs. La troisième permettrait à un professeur d'assumer, exceptionnellement et selon certaines balises, un troisième mandat consécutif à la direction d'un département.

Ces projets de lettres d'entente ont été entérinés par le Comité des relations de travail, le Comité exécutif et le Conseil syndical. Il faut toutefois que l'assemblée générale les adopte afin qu'elles fassent partie intégrante de la convention collective.

LETTRE D'ENTENTE NO 1 RELATIVE À LA DISPENSE D'ÉVALUATION

1. Le professeur qui doit être évalué aux cours des deux (2) années précédant la prise effective de sa retraite est dispensé d'évaluation tel que prévu à l'article 11 sous réserve d'avoir expédié au Service de la gestion des personnels une lettre confirmant sa date de retraite;
2. Le professeur en retraite graduelle peut aussi bénéficier d'une dispense aux mêmes conditions que celles prévues au paragraphe 1;
3. Le professeur qui annule ou retarde sa date de retraite et qui aurait dû être évalué, le sera dès l'automne suivant sa décision;
4. La présente entente ne doit pas être utilisée afin d'éluder l'application de l'article 11 et d'empêcher un professeur d'être évalué.

LETTRE D'ENTENTE NO 2 RELATIVE À LA DIRECTION OU CO-DIRECTION D'ÉTUDIANTS DE CYCLES SUPÉRIEURS

Le professeur retraité peut diriger ou co-diriger des étudiants de cycles supérieurs selon les modalités en vigueur pour les professeurs réguliers de l'Université du Québec à Trois-Rivières. À cet effet, le professeur dépose une demande de direction ou de co-direction auprès du comité de programme de cycles supérieurs visé. Après recommandation du comité du programme, l'assemblée départementale entérine ou refuse la demande du professeur retraité.

Le montant forfaitaire prévu à la convention collective pour l'encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs est versé au fond départemental de la recherche. Ces montants sont régis par les mêmes règles d'utilisation appliquées aux professeurs réguliers de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

LETTRE D'ENTENTE NO 3 RELATIVE À LA NOMINATION DU DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT

1. Nonobstant l'article 1.21 de la convention collective, un directeur de département qui a complété deux mandats consécutifs peut solliciter un troisième mandat si aucun autre membre de l'assemblée départementale n'a soumis sa candidature à l'occasion d'une première période de mise en candidature ;
2. Le cas échéant, le directeur sortant doit déposer sa candidature lors d'une période subséquente de mise en candidature ouverte à tous, être le seul candidat et recevoir l'appui d'au moins les deux tiers (2/3) des membres présents ou qui votent par procuration, habilités à voter lors de cette nouvelle élection et ce, nonobstant les dispositions de la politique relative à la majorité requise en vue de l'élection d'un directeur ;
3. La durée de ce troisième mandat (maximum trois (3) ans) est déterminée par l'assemblée départementale lors de cette assemblée et est non renouvelable ;
4. La présente entente est faite pour la durée de la convention collective ;
5. La présente entente est faite sans admissions de part et d'autre quant à l'interprétation de l'article 1.21 de la convention collective;
6. La présente entente ne saurait être invoquée à titre de précédent ;

Jeudi 28 septembre 2006 à 12h local 1012 Nérée-Beauchemin

CONVOCATION

Assemblée générale des professeurs et des professeures

Projet d'ordre du jour

12h Buffet

12h15 Élection d'un représentant des professeurs à la Commission des études

§ **Élection au secteur 6 : départements de psychoéducation, psychologie et sciences de l'activité physique. La personne doit occuper un poste de direction.**

116^e assemblée générale statutaire

Projet d'ordre du jour

12h30 Début de la rencontre

1. Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 115^e assemblée générale
4. Projet d'amendements aux statuts du Syndicat :
 - 4.1 Quorum nécessaire pour amender les statuts et la convention
5. Lettres d'entente sur la convention collective :
 - § No 1 sur la dispense d'évaluation
 - § No 2 sur la direction ou co-direction d'étudiants de cycles supérieurs
 - § No 3 sur la nomination du directeur de département
6. Affaires budgétaires :
 - 6.1 Rapport financier au 31 mars 2006
 - 6.2 Budget révisé pour 2006-2007
 - 6.3 Choix des vérificateurs pour 2006-2007
7. Dépôt du plan d'action 2006-2007
8. Affaires nouvelles
9. Levée de l'assemblée générale

Un goûter sera servi!

Pour adopter des amendements aux statuts et à la convention collective, il faut qu'un minimum de 25% des professeurs, membres du Syndicat, soient présents.

Il est donc très important d'inscrire cette date à votre agenda et d'inciter vos collègues à y participer.



Les professeurs de l'UQTR se démarquent

Chaire en chiropratique



Une nouvelle chaire de recherche en chiropratique a vu le jour officiellement, le 16 août, à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), grâce aux contributions financières de la Fondation de recherche chiropratique du Québec (FRCQ) et de l'entreprise Platinum System (Logiciels Santé Québec).

La Chaire de recherche en chiropratique (FRCQ - Système Platinum), dont le titulaire est le professeur Martin Descarreaux, du Département de chiropratique de l'UQTR, recevra un montant global de 250 000\$ réparti sur cinq ans, pour son fonctionnement. À cette somme s'ajoutent 230 000\$ pour l'achat d'équipements de recherche. Le financement de la Chaire proviendra de la FRCQ, grâce aux dons des chiropraticiens du Québec, ainsi que de Platinum System (Logiciels Santé Québec), une firme informatique spécialisée en logiciels de gestion clinique.



Jean-François Quessy reçoit le prix Pierre-Robillard

Jean-François Quessy, professeur au Département de mathématiques et d'informatique de l'UQTR a ajouté son nom à la prestigieuse liste des titulaires du prix Pierre-Robillard, remis par la Société statistique du Canada (SSC).

Prix du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec



Sophie Longpré et Lyne Cloutier, professeures au Département des sciences infirmières.

Trois professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), Mmes **Sophie Longpré et Lyne Cloutier**, du Département des sciences infirmières, et M. **Denis Morissette**, du Département des sciences de la gestion, ont été honorés le 23 mai dernier pour la qualité de leur publication, à l'occasion de la cérémonie de remise des Prix du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, célébrée à l'Université McGill de Montréal.

Les professeures Longpré et Cloutier ont obtenu une mention dans la catégorie « Volume - Traduction avec adaptation - enseignement collégial », pour leur adaptation française du livre *Fundamentals of Nursing: Concepts, Process and Practice* (en français : Soins infirmiers - Théorie et pratique). Pour sa part, le professeur Morissette s'est vu remettre une mention dans la catégorie « Volume - premier cycle de l'enseignement universitaire », pour son ouvrage intitulé *Valeurs mobilières et gestion de portefeuille* (4e édition).

Opinion du lecteur

Le Point d'ancre est ouvert à l'expression d'opinions concernant les différents aspects de la vie universitaire.

Nous vous invitons donc à nous faire parvenir vos textes par courrier électronique.

Le Point d'ancre est distribué aux professeurs, aux syndicats et à l'ensemble des services de l'UQTR, aux professeurs retraités, à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université et aux syndicats et associations de professeurs d'université du Québec.

Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2006-2007

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Mircea Gonciar, deuxième vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Michel Nolin, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Le Point d'ancre est publié par le Comité exécutif

Pour correspondance :
SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Téléphone 819.376.5041

Télécopieur 819.379.2341

Courriel : syndicat.professeurs@uqtr.ca

Internet : www.spuqtr.ca



Syndicat des professeurs
et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures
regroupe trois niveaux de signification :

le livre ouvert

l'arbre en croissance

les mains ouvertes vers les étudiants et la société